

AVIS PUBLIC

Ville-Marie

Montréal 

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

À sa séance du 21 novembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-289 intitulé *Règlement autorisant un emprunt de 3 165 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme Accès Jardins*. Ce règlement a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui l'a approuvé le 8 février 2019 : il entre en vigueur à la date du présent.

Ce règlement (dossier 1187128005) peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat